
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le retrait, à l'alinéa 1) des règles applicables sur le **côté est de l'avenue Champagneur** des mots « excepté de 9h à 11h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ; »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX SEPTEMBRE 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	08 août 2023
Adoption du premier projet de règlement :	08 août 2023
Adoption du règlement :	05 septembre 2023

Dossier 1235069033

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA23 16 XXX
DU 05 SEPTEMBRE 2023